COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 07.10.2004
COM(2004) 638 final

2004/0225(COD)

Proposition de

DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

portant vingt-neuvième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction – CMR)

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La directive 94/60/CE du Parlement européen et du Conseil portant quatorzième modification de la directive 76/769/CEE du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses[1] a introduit, à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE, une liste de substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) de catégorie 1 ou 2. Elle prévoit aux points 29, 30 et 31 de l'annexe I de la directive 76/769/CEE que ces substances ne peuvent être admises dans des substances ou préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public. Il s'agit de substances répertoriées précédemment comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) à l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses[2]. L'annexe I de la directive 67/548/CEE est régulièrement mise à jour au moyen d'adaptations au progrès technique.

La directive 94/60/CE prévoit également que la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, au plus tard six mois après la publication d'une adaptation au progrès technique de l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil, une proposition de directive régissant les substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction de catégorie 1 et 2, de manière à mettre à jour l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE.

La directive 2004/73/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil[3], et plus particulièrement de son annexe I, a ajouté à l'annexe I de la directive 67/548/CEE 146 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes de catégorie 1, 21 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes de catégorie 2, 152 entrées contenant des substances nouvellement classées mutagènes de catégorie 2 et 24 entrées contenant des substances nouvellement classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2. Il est proposé de mettre à jour l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE afin de régir ces substances nouvellement classées dans le cadre de la directive 67/548/CEE.

Cette vingt-neuvième modification ajoutera à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE 346 entrées contenant des substances nouvellement classées ou reclassées par la directive 2004/73/CE de la Commission. Toutefois, parmi ces 346 entrées, 304 contiennent des substances faisant déjà l'objet d'une limitation de vente au grand public en raison d'une classification antérieure comme substance CMR de catégorie 1 ou 2. Par conséquent, seules 42 de ces entrées concernent des substances qui seront soumises, pour la première fois, à la limitation de vente au grand public prévue aux points 29, 30 et 31 de l'annexe I de la directive 76/769/CEE.

Parmi les 146 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes de catégorie 1, 145 contiennent des substances précédemment classées cancérogènes de catégorie 2. Il convient donc de modifier en conséquence la liste relative aux substances cancérogènes de catégorie 2.

---

1 JO L 365 du 31.12.1994, p. 1.

2 JO L 196 du 16.8.1967, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 2004/73/CE de la Commission (JO L 152 du 30.4.2004, p. 1).

3 JO L 152 du 30.4.2004, p. 1.

En outre, certaines entrées figurant à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE doivent être modifiées en vue de mettre à jour le contenu de la colonne intitulée «Notes». Cette mise à jour concerne quatre entrées relatives à des substances classées cancérogènes de catégorie 1, 36 entrées relatives à des substances classées cancérogènes de catégorie 2, six entrées relatives à des substances classées mutagènes de catégorie 2, deux entrées relatives à des substances classées toxiques pour la reproduction de catégorie 1 et trois entrées relatives à des substances classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2.

2. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION ET CONSIDERATIONS SUR LA SUBSIDIARITE

Quels sont les objectifs de la proposition par rapport aux obligations incombant à la Communauté?

Dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un plan d'action de lutte contre le cancer (décision n° 646/1996/CE[4] et décision n° 1786/2002/CE[5]). La Communauté s'est engagée dans ce contexte à promouvoir et à améliorer la santé, à prévenir les maladies et à lutter contre les menaces potentielles pour la santé, en vue de faire reculer la morbidité évitable, la mortalité précoce et le handicap invalidant. Étant donné qu'il est impossible de contrôler l'utilisation, par les consommateurs, de substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2, la seule manière de veiller à la sécurité est de régir ces substances par le biais d'une limitation de la mise sur le marché des substances et préparations contenant des substances CMR.

Depuis l'adoption de la directive 94/60/CE, la Commission est invitée à proposer des directives limitant l'utilisation par le grand public de substances nouvellement classées CMR de catégorie 1 ou 2.

L'objectif de la proposition est de préserver le marché intérieur. Lorsque les États membres adoptent des dispositions nationales limitant la mise sur le marché et l'emploi de substances et préparations dangereuses, y compris de substances et préparations CMR, des obstacles aux échanges sont créés du fait des différences de législation entre les États membres. La présente proposition vise à améliorer les conditions de fonctionnement du marché intérieur pour mieux veiller à la protection de la santé et à la sécurité des consommateurs.

Cette initiative relève-t-elle d'une compétence exclusive de la Communauté ou d'une compétence partagée?

L'action visant à préserver le marché intérieur des substances et préparations dangereuses relève de la compétence exclusive de la Communauté. Cette compétence a été établie par la directive 76/769/CEE du Conseil.

---

4 Décision n° 646/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 mars 1996 adoptant un plan d'action de lutte contre le cancer dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (1996- 2000) (JO L 95 du 16.4.1996, p. 9), telle que modifiée par la décision n° 521/2001/CE (JO L 79 du 17.3.2001, p. 1), qui a prolongé le plan d'action jusqu'à la fin 2002.

5 Décision n° 1786/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008) (JO L 271 du 9.10.2002, p. 1).

Quels sont les moyens d'action dont dispose la Communauté?

Le seul moyen d'action disponible est de présenter une proposition de modification de la directive 76/769/CEE – en l'occurrence, une vingt-neuvième modification – prévoyant des règles harmonisées pour l'utilisation des substances classées CMR de catégorie 1 ou 2 en limitant la mise sur le marché en vue de la vente au grand public de substances ou préparations contenant ces substances CMR.

Des règles uniformes sont-elles nécessaires? Ne suffit-il pas d'établir des valeurs cibles à mettre en œuvre par les États membres?

La vingt-neuvième modification proposée établit des règles uniformes pour l'utilisation des substances nouvellement classées CMR de catégorie 1 ou 2 en limitant la mise sur le marché en vue de la vente au grand public de substances ou de préparations contenant des substances CMR. Elle garantit donc un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des consommateurs. Cette proposition de vingt-neuvième modification est la seule façon de répondre à ces objectifs. Des valeurs cibles ne constitueraient pas une réponse suffisante.

3. PHILOSOPHIE DE LA PROPOSITION

La vingt-neuvième modification proposée régirait les substances nouvellement classées ou reclassées CMR de catégorie 1 ou 2 dans le cadre de la vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE en les ajoutant à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE, afin de limiter leur emploi dans des substances et préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public.

4. COÛTS ET AVANTAGES

4.1. Coûts

En ce qui concerne les substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 dans le cadre de la vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE, les coûts devraient être faibles en raison de l'utilisation limitée de ces substances par le grand public. Selon les informations disponibles, nombre de ces substances nouvellement classées CMR sont utilisées comme matière première, produit intermédiaire de synthèse ou pour des applications professionnelles spécifiques.

En outre, la plupart des substances figurant dans la proposition de vingt-neuvième modification ont déjà été soumises à une limitation de vente au grand public du fait de leur classification antérieure comme substance CMR de catégorie 1 ou 2 et font uniquement l'objet d'une reclassification ou de l'attribution de nouvelles notes. Dans la pratique, seules 42 des 346 entrées contenant des substances nouvellement classées concerneront des substances qui seront soumises à de nouvelles limitations de vente au grand public.

La proposition présente un bon rapport coût-efficacité, puisqu'elle permettra de protéger plus efficacement la santé des consommateurs, sans avoir d'impact significatif en termes économiques et de perte d'emplois, étant donné que l'utilisation de ces substances dangereuses par le grand public est limitée.

4.2. Avantages

En ce qui concerne les 42 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, la proposition de limitation de vente au grand public permettra d'assurer que les substances classées cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 ne sont pas utilisées dans des substances et préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public. L'avantage de la proposition est l'établissement d'un niveau accru de protection des consommateurs.

5. PROPORTIONNALITÉ

La directive 94/60/CEE prévoit que la proposition de directive régissant les substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction de catégorie 1 et 2, présentée par la Commission, tiendra compte des risques et avantages de ces substances nouvellement classées ainsi que des dispositions législatives communautaires portant sur les analyses des risques.

Lors de l'élaboration de la présente proposition, la Commission a réuni toutes les informations disponibles concernant les utilisations des substances couvertes afin de trouver un juste équilibre. À cet égard, il convient de rappeler que la plupart de ces substances ont déjà été sousmises à une limitation de vente au grand public du fait de leur classification antérieure comme substances CMR de catégorie 1 ou 2 et font uniquement l'objet d'une reclassification ou de l'attribution de nouvelles notes. Par conséquent, la présente proposition n'a pas d'impact.

En ce qui concerne les autres substances (contenues dans 42 des 346 entrées) qui n'ont pas fait précédemment l'objet d'une limitation d'utilisation dans des substances et préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public, telle qu'établie aux points 29, 30 et 31 de l'annexe I de la directive 76/769/CEE, il apparaît, selon les informations disponibles et les résultats de la consultation des parties intéressées, que nombre de ces substances sont utilisées comme matière première, produit intermédiaire de synthèse ou pour des applications professionnelles spécifiques et non dans des substances et préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public et qu'aucune dérogation particulière n'est nécessaire dans la présente proposition.

La vingt-neuvième modification proposée présenterait donc des avantages en termes de protection de la santé humaine et de l'environnement. Ceci serait obtenu à faible coût.

6. CONSULTATIONS MENEES AU COURS DE LA PREPARATION DU PROJET DE VINGT-NEUVIEME MODIFICATION

Plusieurs organisations ont été consultées: il s'agit, entre autres, du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), de CONCAWE (Conservation de la pureté de l'air et de l'eau en Europe), d'Eurométaux (Association européenne des métaux), du BLIC (Bureau de liaison des industries du caoutchouc) ainsi que du Bureau européen des consommateurs (BEUC). Les experts des États membres ont été consultés le 15 juillet 2004.

7. CONFORMITE AVEC LE TRAITE

La présente proposition est destinée à préserver le marché intérieur et simultanément à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement. Elle est donc en conformité avec l'article 95, paragraphe 3, du traité.

8. PARLEMENT EUROPÉEN ET COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

Conformément à l'article 95 du traité, la procédure de codécision avec le Parlement européen est d'application. Le Comité économique et social européen doit être consulté.

2004/0225 (COD)

Proposition de

DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

portant vingt-neuvième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction – CMR)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 95,

vu la proposition de la Commission[6],

vu l'avis du Comité économique et social européen[7],

statuant selon la procédure prévue à l'article 251 du traité[8],

considérant ce qui suit:

(1) Les mesures prévues dans la présente directive entrent dans le cadre du plan d'action faisant l'objet de la décision n° 1786/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008)[9]. Conformément à cette décision, la Communauté s'est engagée à promouvoir et à améliorer la santé, à prévenir les maladies et à lutter contre les menaces potentielles pour la santé, en vue de faire reculer la morbidité évitable, la mortalité précoce et le handicap invalidant.

---

6 JO C […] du […], p. […].
7 JO C […] du […], p. […].
8 JO C […] du […], p. […].
9 JO L 271 du 9.10.2002, p. 1. Décision modifiée par la décision n° 786/2004/CE (JO L 138 du 30.4.2004, p. 7).

(2) Les substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses[10] et classées cancérogènes de catégorie 1 ou 2 sont susceptibles de provoquer l'apparition de cancers. Les substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE et classées mutagènes de catégorie 1 ou 2 peuvent causer des altérations génétiques héréditaires. Les substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE et classées toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 peuvent causer des malformations congénitales ou altérer la fertilité.

(3) Afin de renforcer la protection de la santé humaine et la sécurité des consommateurs, il convient de régir l'utilisation des substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 et de soumettre la mise sur le marché de ces substances et des préparations en contenant à une limitation de vente au grand public.

(4) La directive 76/769/CEE du Conseil du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses[11] établit des restrictions à la mise sur le marché et à l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses, avec pour objectif, entre autres, d'améliorer la protection de la santé humaine et la sécurité des consommateurs.

(5) La directive 94/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 portant quatorzième modification de la directive 76/769/CEE[12] établit, sous forme d'un appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE, une liste de substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2. Ces substances et les préparations qui contiennent de telles substances ne doivent pas être mises sur le marché en vue d'une utilisation par le grand public.

(6) La directive 94/60/CE prévoit que la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, au plus tard six mois après la publication d'une adaptation au progrès technique de l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil où figure les substances classées cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction de catégorie 1 et 2, une proposition de directive régissant ces substances nouvellement classées, de manière à mettre à jour l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE. Ladite proposition de la Commission tiendra compte des risques et des avantages des substances nouvellement classées ainsi que des dispositions législatives communautaires portant sur les analyses des risques.

---

[10] JO L 196 du 16.8.1967, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 2004/73/CE de la Commission (JO L 152 du 30.4.2004, p. 1).

[11] JO L 262 du 27.9.1976, p. 201.

[12] JO L 365 du 31.12.1994, p. 1.

(7) La directive 2004/73/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil[13], et plus particulièrement de son annexe I, inclut 146 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes de catégorie 1, 21 entrées contenant des substances nouvellement classées cancérogènes de catégorie 2, 152 entrées contenant des substances nouvellement classées mutagènes de catégorie 2 et 24 entrées contenant des substances nouvellement classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2.

(8) La directive 2004/73/CE de la Commission modifie également les notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage attribuées à quatre substances classées cancérogènes de catégorie 1, à 36 entrées contenant des substances classées cancérogènes de catégorie 2, à six entrées contenant des substances classées mutagènes de catégorie 2, à deux entrées contenant des substances classées toxiques pour la reproduction de catégorie 1 et à trois entrées contenant des substances classées toxiques pour la reproduction de catégorie 2. Il convient de modifier en conséquence les listes figurant à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE.

(9) Les risques et les avantages des substances nouvellement classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 ou 2 par la directive 2004/73/CE ont été pris en compte, notamment ceux liés aux substances n'ayant pas encore fait l'objet d'une limitation d'utilisation dans des substances et préparations mises sur le marché en vue d'être vendues au grand public (du fait d'une classification antérieure). Il est ressorti de cette analyse que ces substances nouvellement classées pouvaient être ajoutées à l'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE.

(10) La présente directive devrait s'appliquer sans préjudice de la législation communautaire fixant des prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs, énoncées dans la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail[14] et des directives particulières adoptées en vertu de celle-ci, notamment la directive 90/394/CEE du Conseil du 28 juin 1990 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail[15].

ONT ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

L'appendice de l'annexe I de la directive 76/769/CEE est modifié conformément à l'annexe de la présente directive.

---

13 JO L 152 du 30.4.2004, p. 1.

14 JO L 183 du 29.6.1989, p. 1.

15 JO L 196 du 26.7.1990, p. 1. Directive modifiée en dernier lieu par la directive 1999/38/CE (JO L 138 du 1.6.1999, p. 66).

Article 2

1. Les États membres adoptent et publient le [[16]] au plus tard les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive. Ils communiquent immédiatement à la Commission le texte de ces dispositions ainsi qu'un tableau de correspondance entre ces dispositions et la présente directive.

   Ils appliquent ces dispositions à partir du [[17]].

   Lorsque les États membres adoptent ces dispositions, celles-ci contiennent une référence à la présente directive ou sont accompagnées d'une telle référence lors de leur publication officielle. Les modalités de cette référence sont arrêtées par les États membres.

2. Les États membres communiquent à la Commission le texte des dispositions essentielles de droit interne qu'ils adoptent dans le domaine régi par la présente directive.

Article 3

La présente directive entre en vigueur le […] jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

Fait à Bruxelles, le […]

Par le Parlement européen	*Par le Conseil*
Le Président	*Le Président*

[16] [Douze mois après la date d'entrée en vigueur de la présente directive].

[17] [Dix-huit mois après la date d'entrée en vigueur de la présente directive].

ANNEXE

1. La partie «Notes» de l'avant-propos est modifiée comme suit:

(a) Les notes suivantes sont insérées:

«Note A:

Le nom de la substance doit figurer sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent à l'annexe I de la directive 67/548/CEE [article 23, paragraphe 2, point a)].

À l'annexe I de la directive 67/548/CEE, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type «composés de …» ou «sels de …». Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, considérant qu'il doit être tenu compte du point «Nomenclature» de l'avant-propos.

La directive 67/548/CEE prescrit également que les symboles, les indications de danger, les phrases R et les phrases S à utiliser pour chaque substance doivent être ceux indiqués à l'annexe I [article 23, paragraphe 2, points c), d) et e)].

Pour les substances appartenant à un groupe particulier de substances figurant à l'annexe I, les symboles, les indications de danger, les phrases R et les phrases S à utiliser pour chacune des substances doivent être ceux figurant dans l'entrée appropriée de l'annexe I.

Pour les substances appartenant à plusieurs groupes de substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE, les symboles, les indications de danger, les phrases R et phrases S à utiliser pour chacune des substances doivent être ceux figurant dans les entrées appropriées de l'annexe I. Si deux classifications différentes sont indiquées dans les deux entrées pour un même type de danger, on utilise la classification correspondant au danger le plus grave.»

«Note D:

Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elles sont reprises dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE.

Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention «non stabilisé(e)».»

«Note E:

Les substances ayant des effets spécifiques sur la santé (chapitre 4 de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE) qui sont classées comme cancérogènes, mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction dans les catégories 1 ou 2 se verront attribuer la note E lorsqu'elles sont également classées comme très toxiques (T+), toxiques (T) ou nocives (Xn). Pour ces substances, les phrases de risque R20, R21, R22, R23, R24, R25, R26, R27, R28, R39, R68 (nocif), R48 et R65, ainsi que toutes les combinaisons de ces phrases de risque doivent être précédées du terme «également».»

«Note H:

La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées. Les exigences de l'article 6 de la directive 67/548/CEE visant les fabricants, les distributeurs et importateurs de cette substance s'appliquent à tous les autres aspects de la classification et de l'étiquetage. L'étiquette définitive devra se conformer aux exigences énoncées à la section 7 de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE.

La présente note s'applique à certaines substances dérivées du charbon et du pétrole ainsi qu'à certaines entrées de groupes de substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE.»

«Note S:

Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 23 de la directive 67/548/CEE peut, dans certains cas, ne pas être requise (voir section 8 de l'annexe VI).»

(b) La note K est remplacée par le texte suivant:

«Note K:

La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs n° 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les phrases S(2-)9-16 doivent au moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe I de la directive 67/548/CEE.»

2. La liste figurant sous l'intitulé «Point 29 – Substances cancérogènes: catégorie 1» est modifiée comme suit:

(a) Les entrées suivantes sont insérées:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Arséniate de triéthyle	601-067-00-4	427-700-2	15606-95-8	
Gaz de tête (pétrole), dépropanisation du naphta de craquage catalytique, riches en C_3 et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement d'hydrocarbures de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_2-C_4, principalement en C_3.]	649-062-00-6	270-755-0	68477-73-6	H, K
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-063-00-1	270-756-6	68477-74-7	H, K
Gaz (pétrole), craquage catalytique, riches en C_{1-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, principalement en C_1 à C_5.]	649-064-00-7	270-757-1	68477-75-8	H, K
Gaz de tête (pétrole), stabilisation de naphta de polymérisation catalytique, riches en C_{2-4}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement de naphta de polymérisation catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_2-C_6, principalement en C_2 à C_4.]	649-065-00-2	270-758-7	68477-76-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), reformage catalytique, riches en C_{1-4}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, principalement en C_1 à C_4.]	649-066-00-8	270-760-8	68477-79-2	H, K
Gaz (pétrole), charge d'alkylation oléfinique et paraffinique en C_{3-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures oléfiniques et paraffiniques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5 et qui sont utilisés comme charge d'alkylation. Les températures ambiantes sont généralement supérieures à la température critique de ces combinaisons.]	649-067-00-3	270-765-5	68477-83-8	H, K
Gaz (pétrole), riches en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_4.]	649-068-00-9	270-767-6	68477-85-0	H, K
Gaz de tête (pétrole), déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des fractions gaz et essence issues du craquage catalytique. Contient principalement de l'éthane et de l'éthylène.]	649-069-00-4	270-768-1	68477-86-1	H, K
Gaz de tête (pétrole), colonne de déisobutanisation; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation atmosphérique d'un mélange butane-butylène. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_4.]	649-070-00-X	270-769-7	68477-87-2	H, K
Gaz secs (pétrole), dépropaniseur, riches	649-071-00-5	270-772-3	68477-90-7	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
en propène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose principalement de propylène, avec un peu d'éthane et de propane.]				
Gaz de tête (pétrole), dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]	649-072-00-0	270-773-9	68477-91-8	H, K
Gaz de tête (pétrole), unité de récupération des gaz, dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de divers mélanges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4, du propane en majorité.]	649-073-00-6	270-777-0	68477-94-1	H, K
Gaz (pétrole), charge de l'unité Girbatol; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures utilisée comme charge de l'unité Girbatol destinée à l'élimination de l'hydrogène sulfuré. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]	649-074-00-1	270-778-6	68477-95-2	H, K
Gaz (pétrole), fractionnement de naphta isomérisé, riches en C_4, exempts d'hydrogène sulfuré; gaz de pétrole	649-075-00-7	270-782-8	68477-99-6	H, K
Gaz résiduels (pétrole), huile clarifiée de craquage catalytique et résidu sous vide de craquage thermique, ballon de reflux de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'huile clarifiée de craquage catalytique et de	649-076-00-2	270-802-5	68478-21-7	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
résidu sous vide de craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]				
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation de naphta de craquage catalytique, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation de naphta de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-077-00-8	270-803-0	68478-22-8	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement combiné des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration traité pour éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-078-00-3	270-804-6	68478-24-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-079-00-9	270-806-7	68478-26-2	H, K
Gaz résiduels (pétrole), mélange de l'unité de gaz saturés, riches en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du fractionnement de naphta de distillation directe, de gaz résiduel de distillation et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_6,	649-080-00-4	270-813-5	68478-32-0	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
principalement du butane et de l'isobutane.]				
Gaz résiduels (pétrole), unité de récupération des gaz saturés, riches en C_{1-2}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du fractionnement de gaz résiduel de distillation, de naphta de distillation directe et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5, en majorité du méthane et de l'éthane.]	649-081-00-X	270-814-0	68478-33-1	H, K
Gaz résiduels (pétrole), craquage thermique de résidus sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du craquage thermique de résidus sous vide. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-082-00-5	270-815-6	68478-34-2	H, K
Hydrocarbures riches en C_{3-4}, distillat de pétrole; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_3 et en C_4.]	649-083-00-0	270-990-9	68512-91-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur de naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_6.]	649-084-00-6	271-000-8	68513-15-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), dépropaniseur d'hydrocraquage, riches en hydrocarbures; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures	649-085-00-1	271-001-3	68513-16-6	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4. Peut aussi contenir de petites quantités d'hydrogène et d'hydrogène sulfuré.]				
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation de naphta léger de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_6.]	649-086-00-7	271-002-9	68513-17-7	H, K
Résidus (pétrole), séparateur d'alkylation, riches en C_4; gaz de pétrole [Résidu complexe issu de la distillation de mélanges provenant de diverses opérations de raffinerie. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_4-C_5, principalement du butane, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre −11,7 °C et 27,8 °C.]	649-087-00-2	271-010-2	68513-66-6	H, K
Hydrocarbures en C_{1-4}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par des opérations de craquage thermique et d'absorption et par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -0,5 °C.]	649-088-00-8	271-032-2	68514-31-8	H, K
Hydrocarbures en C_{1-4} adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant des gaz hydrocarbures à un adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de	649-089-00-3	271-038-5	68514-36-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -0,5 °C.]				
Hydrocarbures en C_{1-3}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_3 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -42 °C.]	649-090-00-9	271-259-7	68527-16-2	H, K
Hydrocarbures en C_{1-4}, fraction débutanisée; gaz de pétrole	649-091-00-4	271-261-8	68527-19-5	H, K
Gaz humides en C_{1-5} (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut et/ou craquage de gazole de distillation. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-092-00-X	271-624-0	68602-83-5	H, K
Hydrocarbures en C_{2-4}; gaz de pétrole	649-093-00-5	271-734-9	68606-25-7	H, K
Hydrocarbures en C_3; gaz de pétrole	649-094-00-0	271-735-4	68606-26-8	H, K
Gaz d'alimentation pour l'alkylation (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par craquage catalytique du gazole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_4.]	649-095-00-6	271-737-5	68606-27-9	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement des résidus du dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement des résidus du dépropaniseur. Se compose principalement de butane, d'isobutane et de butadiène.]	649-096-00-1	271-742-2	68606-34-8	H, K
Gaz (pétrole), mélange de raffinerie; gaz de pétrole	649-097-00-7	272-183-7	68783-07-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
[Combinaison complexe résultant de divers procédés de raffinerie. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]				
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-098-00-2	272-203-4	68783-64-2	H, K
Gaz en C_{2-4} adoucis (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un distillat pétrolier, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -34 °C.]	649-099-00-8	272-205-5	68783-65-3	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-100-00-1	272-871-7	68918-99-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange de naphtas. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-101-00-7	272-872-2	68919-00-6	H, K
Gaz résiduels de stabilisateur (pétrole),	649-102-00-2	272-878-5	68919-05-1	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
fractionnement de l'essence légère de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'essence légère de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]				
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration *Unifining* de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par désulfuration *Unifining* de naphta et séparée de l'effluent naphta par rectification. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-103-00-8	272-879-0	68919-06-2	H, K
Gaz résiduels (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose de méthane, d'éthane et de propane.]	649-104-00-3	272-882-7	68919-09-5	H, K
Gaz (pétrole), produits de tête du séparateur, craquage catalytique fluide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par fractionnement de la charge du séparateur C_3-C_4. Se compose principalement d'hydrocarbures en C_3.]	649-105-00-9	272-893-7	68919-20-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation des coupes de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du liquide issu de la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe	649-106-00-4	272-883-2	68919-10-8	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
principalement dans la gamme C_1-C_4.]				
Gaz (pétrole), débutaniseur de naphta de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-107-00-X	273-169-3	68952-76-1	H, K
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de naphta et de distillat de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillat de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-108-00-5	273-170-9	68952-77-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), distillat de craquage thermique, absorbeur de gazole et de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de distillats de craquage thermique, de naphta et de gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-109-00-0	273-175-6	68952-81-8	H, K
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de fractionnement d'hydrocarbures de craquage thermique, cokéfaction pétrolière; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation du fractionnement d'hydrocarbures ayant subi un craquage thermique, issus de la cokéfaction du pétrole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-110-00-6	273-176-1	68952-82-9	H, K
Gaz légers de vapocraquage (pétrole), concentrés de butadiène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures	649-111-00-1	273-265-5	68955-28-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité C_4.]				
Gaz de tête du stabilisateur (pétrole), reformage catalytique du naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]	649-112-00-7	273-270-2	68955-34-0	H, K
Hydrocarbures en C_4; gaz de pétrole	649-113-00-2	289-339-5	87741-01-3	H, K
Alcanes en C_{1-4}, riches en C_3; gaz de pétrole	649-114-00-8	292-456-4	90622-55-2	H, K
Gaz de vapocraquage (pétrole), riches en C_3; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement de propylène et d'un peu de propane; son point d'ébullition est compris approximativement entre -70 °C et 0 °C.]	649-115-00-3	295-404-9	92045-22-2	H, K
Hydrocarbures en C_4, distillats de vapocraquage; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures en C_4, essentiellement du butène-1 et du butène-2, et contient aussi du butane et de l'isobutène; son point d'ébullition est compris approximativement entre -12 °C et 5 °C.]	649-116-00-9	295-405-4	92045-23-3	H, K
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis, fraction en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé	649-117-00-4	295-463-0	92045-80-2	H, K, S

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
d'adoucissement destiné à oxyder les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés en C_4.]				
Raffinats en C_{3-5} saturés et insaturés (pétrole), exempts de butadiène, extraction à l'acétate d'ammonium cuivreux de la fraction de vapocraquage en C_4; gaz de pétrole	649-119-00-5	307-769-4	97722-19-5	H, K
Gaz d'alimentation (pétrole), traitement aux amines; gaz de raffinerie [Gaz d'alimentation du système assurant l'élimination de l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se composent principalement d'hydrogène. Peuvent aussi contenir du monoxyde et du dioxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré et des hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-120-00-0	270-746-1	68477-65-6	H, K
Gaz résiduels (pétrole), production du benzène, hydrodésulfuration; gaz de raffinerie [Gaz résiduels de l'unité de production du benzène. Se composent principalement d'hydrogène. Peuvent aussi contenir du monoxyde de carbone et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6, et notamment du benzène.]	649-121-00-6	270-747-7	68477-66-7	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), production du benzène, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par recyclage des gaz de l'unité de production du benzène. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6.]	649-122-00-1	270-748-2	68477-67-8	H, K
Gaz d'huile mélangée (pétrole), riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures	649-123-00-7	270-749-8	68477-68-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
obtenue par distillation d'une huile mélangée. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]				
Gaz de tête (pétrole), rectification du naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-124-00-2	270-759-2	68477-77-0	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), reformage catalytique de charges en C_{6-8}; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant du reformage catalytique de charges en C_6-C_8 et recyclée pour récupérer l'hydrogène. Se compose principalement d'hydrogène. Peut aussi contenir de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-125-00-8	270-761-3	68477-80-5	H, K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de charges en C_{6-8}; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits issus du reformage catalytique de charges en C_6-C_8. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-126-00-3	270-762-9	68477-81-6	H, K
Gaz (pétrole), recyclage de reformage catalytique en C_{6-8}, riches en hydrogène; gaz de raffinerie	649-127-00-9	270-763-4	68477-82-7	H, K
Gaz (pétrole), retour en C_2; gaz de raffinerie	649-128-00-4	270-766-0	68477-84-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction de l'hydrogène dans un mélange gazeux composé principalement d'hydrogène et de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone, de méthane, d'éthane et d'éthylène. Contient principalement des hydrocarbures tels que du méthane, de l'éthane et de l'éthylène, avec de petites quantités d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]				
Gaz acides secs résiduels (pétrole), unité de concentration des gaz; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz secs issue d'une unité de concentration des gaz. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-129-00-X	270-774-4	68477-92-9	H, K
Gaz (pétrole), réabsorbeur de concentration des gaz, distillation; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits tirés de divers mélanges gazeux dans un réabsorbeur de concentration de gaz. Se compose principalement d'hydrogène, de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_3.]	649-130-00-5	270-776-5	68477-93-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), absorption d'hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par absorption d'hydrogène dans un mélange riche en hydrogène. Se compose d'hydrogène, de monoxyde de carbone, d'azote et de méthane, avec de petites quantités d'hydrocarbures en C_2.]	649-131-00-0	270-779-1	68477-96-3	H, K
Gaz (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée sous forme gazeuse d'hydrocarbures gazeux par refroidissement. Se compose	649-132-00-6	270-780-7	68477-97-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone, d'azote, de méthane et d'hydrocarbures en C_2.]				
Gaz de recyclage (pétrole), huile mélangée hydrotraitée, riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage d'huile mélangée hydrotraitée. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-133-00-1	270-781-2	68477-98-5	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage des gaz de réacteur. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5.]	649-134-00-7	270-783-3	68478-00-2	H, K
Gaz d'appoint (pétrole), reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue des unités de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-135-00-2	270-784-9	68478-01-3	H, K
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane et d'éthane, avec de petites quantités d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-136-00-8	270-785-4	68478-02-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène et en méthane; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_5.]	649-137-00-3	270-787-5	68478-03-5	H, K
Gaz d'appoint (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-138-00-9	270-788-0	68478-04-6	H, K
Gaz (pétrole), distillation du craquage thermique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde et de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-139-00-4	270-789-6	68478-05-7	H, K
Gaz résiduels (pétrole), refractionnement du craquage catalytique, absorbeur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du refractionnement des produits d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-140-00-X	270-805-1	68478-25-1	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie	649-141-00-5	270-807-2	68478-27-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
[Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du reformage catalytique de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]				
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-142-00-0	270-808-8	68478-28-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), hydrotraitement de distillat de craquage, séparateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-143-00-6	270-809-3	68478-29-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de distillation directe hydrodésulfuré; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-144-00-1	270-810-9	68478-30-8	H, K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe, produits de tête du stabilisateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe, puis fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-145-00-7	270-999-8	68513-14-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à haute pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à haute pression de l'effluent du réacteur de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-146-00-2	271-003-4	68513-18-8	H, K
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à basse pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à basse pression de l'effluent du réacteur de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-147-00-8	271-005-5	68513-19-9	H, K
Gaz résiduels (pétrole), distillation des gaz de raffinage de l'huile; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par distillation d'un mélange gazeux contenant de l'hydrogène, du monoxyde et du dioxyde de carbone, et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, ou bien obtenue par craquage de l'éthane et du propane. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_2, d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]	649-148-00-3	271-258-1	68527-15-1	H, K
Gaz (pétrole), unité de production du benzène, hydrotraitement, produits de tête du dépentaniseur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par traitement de la charge issue de l'unité de production du benzène avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur, puis par dépentanisation. Se compose principalement d'hydrogène, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité	649-149-00-9	271-623-5	68602-82-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
dans la gamme C_1-C_6. Peut contenir des traces de benzène.]				
Gaz résiduels (pétrole), absorbeur secondaire, fractionnement des produits de tête du craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement des produits de tête résultant du procédé du craquage catalytique dans le réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-150-00-4	271-625-6	68602-84-6	H, K
Produits pétroliers, gaz de raffinerie; gaz de raffinerie [Combinaison complexe constituée principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-151-00-X	271-750-6	68607-11-4	H, K
Gaz (pétrole), séparateur à basse pression, hydrocraquage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation liquide-vapeur de l'effluent du réacteur d'hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-152-00-5	272-182-1	68783-06-2	H, K
Gaz de raffinerie (pétrole); gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de divers procédés de raffinage du pétrole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_3.]	649-153-00-0	272-338-9	68814-67-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de produits de reformage *Platforming*; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue lors du reformage chimique de naphtènes en aromatiques. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont	649-154-00-6	272-343-6	68814-90-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]				
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, stabilisateur du dépentaniseur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de la stabilisation des produits de dépentanisation de kérosène hydrotraité. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_4-C_5.]	649-155-00-1	272-775-5	68911-58-0	H, K
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de l'unité assurant l'hydrogénation catalytique de kérosène sulfureux. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_5.]	649-156-00-7	272-776-0	68911-59-1	H, K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration *Unifining* de distillats; gaz de raffinerie Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide de la désulfuration *Unifining*. Se compose d'hydrogène sulfuré, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-157-00-2	272-873-8	68919-01-7	H, K
Gaz résiduels de fractionnement (pétrole), craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement du produit de tête résultant du procédé du craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe	649-158-00-8	272-874-3	68919-02-8	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
principalement dans la gamme C_1-C_5.]				
Gaz résiduels de l'absorbeur secondaire (pétrole), lavage des gaz de craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par lavage du gaz de tête issu du réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-159-00-3	272-875-9	68919-03-9	H, K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration par hydrotraitement de distillat lourd; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide résultant de la désulfuration par hydrotraitement d'un distillat lourd. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-160-00-9	272-876-4	68919-04-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de reformage *Platforming*, fractionnement des coupes légères; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des coupes légères issues des réacteurs au platine de l'unité de reformage *Platforming*. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-161-00-4	272-880-6	68919-07-3	H, K
Gaz résiduels de prédistillation (pétrole), distillation du pétrole brut; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-162-00-X	272-881-1	68919-08-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparation du goudron; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement de pétrole brut réduit. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures	649-163-00-5	272-884-8	68919-11-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]				
Gaz résiduels (pétrole), rectification de l'unité *Unifining*; gaz de raffinerie [Combinaison d'hydrogène et de méthane obtenue par fractionnement des produits issus de l'unité *Unifining*.]	649-164-00-0	272-885-3	68919-12-0	H, K
Gaz de queue (pétrole), séparateur de naphta d'hydrodésulfuration catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-165-00-6	273-173-5	68952-79-4	H, K
Gaz de queue (pétrole), hydrodésulfuration de naphta de distillation directe; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-166-00-1	273-174-0	68952-80-7	H, K
Gaz résiduels d'absorbeur (pétrole), fractionnement des produits de tête de craquage catalytique fluide et de désulfuration du gazole; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des produits de l'unité de craquage catalytique fluide et de l'unité de désulfuration du gazole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-167-00-7	273-269-7	68955-33-9	H, K
Gaz (pétrole), distillation de pétrole brut et craquage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par distillation de pétrole brut et craquage catalytique. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le	649-168-00-2	273-563-5	68989-88-8	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_6.]				
Gaz résiduels (pétrole), lavage de gazole à la diéthanolamine; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par désulfuration des gazoles à la diéthanolamine. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré, d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5.]	649-169-00-8	295-397-2	92045-15-3	H, K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, effluent; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation de la phase liquide dans l'effluent issu de la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-170-00-3	295-398-8	92045-16-4	H, K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, purge; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz provenant de l'unité de reformage et des purges du réacteur d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-171-00-9	295-399-3	92045-17-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), effluent du réacteur d'hydrogénation, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz obtenue par détente des effluents après la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-172-00-4	295-400-7	92045-18-6	H, K
Gaz résiduels haute pression (pétrole), vapocraquage du naphta; gaz de raffinerie [Combinaison complexe, mélange des	649-173-00-X	295-401-2	92045-19-7	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
parties non condensables du produit résultant du vapocraquage du naphta et des gaz résiduels résultant de la préparation des produits en aval. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5, auxquels du gaz naturel peut se trouver mélangé.]				
Gaz résiduels (pétrole), viscoréduction de résidus; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par viscoréduction des résidus dans un four. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-174-00-5	295-402-8	92045-20-0	H, K
Gaz en C_3-C_4 (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits résultant du craquage de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_4, principalement du propane et du propylène, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -1 °C.]	649-177-00-1	268-629-5	68131-75-9	H, K
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de distillat et de naphta, absorbeur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation des produits de craquage catalytique de distillats et de naphta. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4.]	649-178-00-7	269-617-2	68307-98-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), polymérisation catalytique de naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de polymérisation du naphta. Se	649-179-00-2	269-618-8	68307-99-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4.]				
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, reformage catalytique de naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de reformage catalytique du naphta, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-180-00-8	269-619-3	68308-00-9	H, K
Gaz de queue (pétrole), hydrotraitement de distillats de craquage, rectificateur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage thermique à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-181-00-3	269-620-9	68308-01-0	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de distillat direct; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de distillats directs et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-182-00-9	269-630-3	68308-10-1	H, K
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de gazole, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits résultant du craquage catalytique du gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de	649-183-00-4	269-623-5	68308-03-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]				
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-184-00-X	269-624-0	68308-04-3	H, K
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz, déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-185-00-5	269-625-6	68308-05-4	H, K
Gaz de queue (pétrole), désacidifiés, hydrodésulfuration de distillat et de naphta, colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillats hydrodésulfurés, et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-186-00-0	269-626-1	68308-06-5	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, rectificateur de gazole sous vide hydrodésulfuré; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation par rectification de gazole sous vide ayant subi une hydrodésulfuration catalytique, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-187-00-6	269-627-7	68308-07-6	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, stabilisateur de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement et stabilisation de naphta léger de distillation directe, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-188-00-1	269-629-8	68308-09-8	H, K
Gaz de queue (pétrole), préparation de la charge d'alkylation propane-propylène, déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de réaction du propane avec le propylène. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-189-00-7	269-631-9	68308-11-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de gazole sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de gazole sous vide et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-190-00-2	269-632-4	68308-12-3	H, K
Gaz (pétrole), craquage catalytique, produits de tête; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_5 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -48 °C et 32 °C.]	649-191-00-8	270-071-2	68409-99-4	H, K
Alcanes en C_{1-2}; gaz de pétrole	649-193-00-9	270-651-5	68475-57-0	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Alcanes en C_{2-3}; gaz de pétrole	649-194-00-4	270-652-0	68475-58-1	H, K
Alcanes en C_{3-4}; gaz de pétrole	649-195-00-X	270-653-6	68475-59-2	H, K
Alcanes en C_{4-5}; gaz de pétrole	649-196-00-5	270-654-1	68475-60-5	H, K
Gaz combustibles; gaz de pétrole [Combinaison de gaz légers. Se compose principalement d'hydrogène et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.]	649-197-00-0	270-667-2	68476-26-6	H, K
Gaz combustibles, distillats de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe de gaz légers résultant de la distillation du pétrole brut et du reformage catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -217 °C et -12 °C.]	649-198-00-6	270-670-9	68476-29-9	H, K
Hydrocarbures en C_{3-4}; gaz de pétrole	649-199-00-1	270-681-9	68476-40-4	H, K
Hydrocarbures en C_{4-5}; gaz de pétrole	649-200-00-5	270-682-4	68476-42-6	H, K
Hydrocarbures en C_{2-4}, riches en C_3; gaz de pétrole	649-201-00-0	270-689-2	68476-49-3	H, K
Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	649-202-00-6	270-704-2	68476-85-7	H, K, S
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont	649-203-00-1	270-705-8	68476-86-8	H, K, S

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]				
Gaz en C_{3-4} (pétrole), riches en isobutane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C_3 à C_6, principalement du butane et de l'isobutane. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_4, de l'isobutane en majorité.]	649-204-00-7	270-724-1	68477-33-8	H, K
Distillats en C_{3-6} (pétrole), riches en pipérylène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C_3 à C_6. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_6, des pipérylènes en majorité.]	649-205-00-2	270-726-2	68477-35-0	H, K
Gaz de tête (pétrole), colonne de séparation du butane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation du mélange butane. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_4.]	649-206-00-8	270-750-3	68477-69-0	H, K
Gaz en C_{2-3} (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Contient principalement de l'éthane, de l'éthylène, du propane et du propylène.]	649-207-00-3	270-751-9	68477-70-3	H, K
Gaz de fond (pétrole), dépropanisation de gazole de craquage catalytique, riches en C_4 et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange	649-208-00-9	270-752-4	68477-71-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
de gazole de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer l'hydrogène sulfuré et d'autres composants acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_4.]				
Gaz de queue (pétrole), débutanisation de naphta de craquage catalytique, riches en C_{3-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation du naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-209-00-4	270-754-5	68477-72-5	H, K
Gaz de queue (pétrole), isomérisation du naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir des produits de fractionnement et stabilisation de naphta isomérisé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-210-00-X	269-628-2	68308-08-7	H, K»

(b) Les entrées portant les numéros d'index 024-001-00-0, 601-020-00-8, 612-022-00-3 et 612-042-00-2 sont remplacées par les suivantes:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Trioxyde de chrome (VI)	024-001-00-0	215-607-8	1333-82-0	E
Benzène	601-020-00-8	200-753-7	71-43-2	E
2-naphthylamine; béta-naphthylamine	612-022-00-3	202-080-4	91-59-8	E
Benzidine; 4,4′-diaminobiphényle; biphényl-4,4′-ylénédiamine; 1,1'-biphényl-4,4'-diamine	612-042-00-2	202-199-1	92-87-5	E»

3. La liste figurant sous l'intitulé «Point 29 – Substances cancérogènes: catégorie 2» est modifiée comme suit:

(a) Les entrées suivantes sont insérées:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Nitrite d'isobutyle	007-017-00-2	208-819-7	542-56-3	E
Sulfure de cadmium	048-010-00-4	215-147-8	1306-23-6	E
Cadmium en poudre (pyrophorique)	048-011-00-X	231-152-8	7440-43-9	E
Isoprène (stabilisé); 2-méthyl-1,3-butadiène	601-014-00-5	201-143-3	78-79-5	D
Chloroprène (stabilisé); 2-chlorobuta-1,3-diène	602-036-00-8	204-818-0	126-99-8	D, E
1,2,3-trichloropropane	602-062-00-X	202-486-1	96-18-4	D
α,α,α,4-tétrachlorotoluène; *p*-chlorophényltrichlorométhane	602-093-00-9	226-009-1	5216-25-1	E
4,4'-bis(diméthylamino)benzophénone; cétone de Michler	606-073-00-0	202-027-5	90-94-8	
4-méthylbenzène-sulfonate de (S)-oxyraneméthanol	607-411-00-X	417-210-7	70987-78-9	
2-nitrotoluène	609-065-00-5	201-853-3	88-72-2	E
Dichlorhydrate de dichlorure de (méthylènebis(4,1-phénylènazo(1-(3-(diméthylamino)propyl)-1,2-dihydro-6-hydroxy-4-méthyl-2-oxopyridine-5,3-diyl)))-1,1'-dipyridinium	611-099-00-0	401-500-5	—	
Diaminotoluène, produit technique, - mélange de [2] et [3]; méthyl-phénylènediamine [1]; 4-méthyl-m-phénylènediamine [2]; 2-méthyl-m-phénylènediamine [3]	612-151-00-5	246-910-3[1] 202-453-1 [2] 212-513-9 [3]	25376-45-8 [1] 95-80-7 [2] 823-40-5 [3]	E
4-chloro-*o*-toluidine [1]; hydrochlorure de 4-chloro-*o*-toluidine [2]	612-196-00-0	202-441-6 [1] 221-627-8 [2]	95-69-2 [1] 3165-93-3 [2]	E

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
2,4,5-triméthylaniline [1]; hydrochlorure de 2,4,5-triméthylaniline [2]	612-197-00-6	205-282-0 [1] - [2]	137-17-7 [1] 21436-97-5 [2]	E
4,4'-thiodianiline [1] et ses sels	612-198-00-1	205-370-9 [1]	139-65-1 [1]	E
4,4'-oxydianiline [1] et ses sels; p-aminophényl éther [1]	612-199-00-7	202-977-0 [1]	101-80-4 [1]	E
2,4-diaminoanisole [1]; 4-méthoxy-m-phénylènediamine; sulfate de 2,4-diaminoanisole [2]	612-200-00-0	210-406-1 [1] 254-323-9 [2]	615-05-4 [1] 39156-41-7 [2]	
N,N,N',N'-tétraméthyl-4,4'-méthylène dianiline	612-201-00-6	202-959-2	101-61-1	
C.I. Violet Base 3 avec ≥ 0,1 % de cétone de Michler (n° CE 202-027-5)	612-205-00-8	208-953-6	548-62-9	E
6-méthoxy-*m*-toluidine; *p*-crésidine	612-209-00-X	204-419-1	120-71-8	E
Mélange de 1,3,5-tris(3-aminométhylphényl)-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazine-2,4,6-trione; mélange d'oligomères de 3,5-bis(3-aminométhylphényl)-1-poly[3,5-bis(3-aminométhylphényl)-2,4,6-trioxo-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazin-1-yl]-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazine-2,4,6-trione	613-199-00-X	421-550-1	—	
Huile de créosote, fraction acénaphtène; huile de lavage	648-098-00-X	292-605-3	90640-84-9	H
Huile de créosote	648-099-00-5	263-047-8	61789-28-4	H
Créosote	648-101-00-4	232-287-5	8001-58-9	H

(b) Les entrées portant les numéros d'index 007-008-00-3, 007-013-00-0, 016-023-00-4, 024-002-00-6, 024-003-00-1, 024-004-00-7, 024-004-01-4, 027-004-00-5, 027-005-00-0, 048-002-00-0, 048-006-00-2, 048-008-00-3, 048-009-00-9, 602-010-00-6, 602-073-00-X, 603-063-00-8, 605-020-00-9, 608-003-00-4, 609-007-00-9, 609-049-00-8, 611-001-00-6, 611-063-00-4, 612-035-00-4, 612-051-00-1, 612-077-00-3, 613-033-00-6, 648-043-00-X, 648-080-00-1, 648-100-00-9, 648-102-00-X, 648-138-00-6, 649-001-00-3, 649-002-00-9, 649-003-00-4, 649-004-00-X, 649-005-00-5 et 649-006-00-0 sont remplacées par les suivantes:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Hydrazine	007-008-00-3	206-114-9	302-01-2	E
1,2-diméthylhydrazine	007-013-00-0	—	540-73-8	E
Sulfate de diméthyle	016-023-00-4	201-058-1	77-78-1	E
Dichromate de potassium	024-002-00-6	231-906-6	7778-50-9	E
Dichromate d'ammonium	024-003-00-1	232-143-1	7789-09-5	E
Dichromate de sodium, anhydre	024-004-00-7	234-190-3	10588-01-9	E
Dichromate de sodium, dihydrate	024-004-01-4	234-190-3	7789-12-0	E
Dichlorure de cobalt	027-004-00-5	231-589-4	7646-79-9	E
Sulfate de cobalt	027-005-00-0	233-334-2	10124-43-3	E
Oxyde de cadmium	048-002-00-0	215-146-2	1306-19-0	E
Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	E
Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	E
Sulfate de cadmium	048-009-00-9	233-331-6	10124-36-4	E
1,2-dibromoéthane; dibromure d'éthylène	602-010-00-6	203-444-5	106-93-4	E
1,4-dichlorobut-2-ène	602-073-00-X	212-121-8	764-41-0	E
2,3-époxypropane-1-ol; glycidol; oxiraneméthanol	603-063-00-8	209-128-3	556-52-5	E
5-allyl-1,3-benzodioxole; safrole	605-020-00-9	202-345-4	94-59-7	E
Acrylonitrile	608-003-00-4	203-466-5	107-13-1	D, E
2,4-dinitrotoluène; dinitrotoluène, qualité technique [1]; dinitrotoluène [2]	609-007-00-9	204-450-0 [1] 246-836-1 [2]	121-14-2 [1] 25321-14-6 [2]	E

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
2,6-dinitrotoluène	609-049-00-8	210-106-0	606-20-2	E
Azobenzène	611-001-00-6	203-102-5	103-33-3	E
[4'-(8-acétylamino-3,6-disulfonato-2-naphthylazo)-4"-(6-benzoylamino-3-sulfonato-2-naphthylazo)biphényl-1,3',3",1'''-tétraolato-*O*, *O'*, *O''*, *O'''*]cuivre(II) de trisodium	611-063-00-4	413-590-3	-	
2-méthoxyaniline; *o*-anisidine	612-035-00-4	201-963-1	90-04-0	E
4,4'-diaminodiphénylméthane; 4,4'-méthylènedianiline	612-051-00-1	202-974-4	101-77-9	E
N-nitrosodiméthylamine; diméthylnitrosamine	612-077-00-3	200-549-8	62-75-9	E
2-méthylaziridine; propylèneimine	613-033-00-6	200-878-7	75-55-8	E
Huile de créosote, fraction acénaphtène, exempte d'acénaphtène; distillat d'huile de lavage [Huile restant après l'élimination de l'huile acénaphténique du goudron de houille, par cristallisation, de l'acénaphtène. Se compose principalement de naphtalène et d'alkylnaphtalènes.]	648-043-00-X	292-606-9	90640-85-0	H
Résidus (goudron de houille), distillation d'huile de créosote; distillat d'huile de lavage [Résidu de la distillation fractionnée d'huile de rinçage dont le point d'ébullition est compris entre 270 °C et 330 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures hétérocycliques et aromatiques bicycliques.]	648-080-00-1	295-506-3	92061-93-3	H
Huile de créosote, distillat à point d'ébullition élevé; huile de lavage [Fraction de distillation, à point d'ébullition élevé, obtenue par carbonisation à haute température de charbon bitumineux, puis raffinée en vue de séparer les sels cristallins en excès. Se compose principalement d'huile de créosote, une partie des sels aromatiques polycycliques entrant normalement dans la composition des distillats de goudron de houille ayant été éliminée. La fraction est exempte de cristaux à partir de 5 °C approximativement.]	648-100-00-9	274-565-9	70321-79-8	H

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus d'extraction acides (charbon), huile de créosote; résidu d'extraction d'huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la fraction dépourvue de bases résultant de la distillation du goudron de houille, dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 250 °C et 280 °C. Se compose principalement de biphényle et de diphénylnaphtalènes isomériques.]	648-102-00-X	310-189-4	122384-77-4	H
Huile de créosote, distillat à point d'ébullition bas ; huile de lavage [Fraction de distillation, à point d'ébullition bas, obtenue par carbonisation à haute température de charbon bitumineux, puis raffinée en vue de séparer les sels cristallins en excès. Se compose principalement d'huile de créosote, une partie des sels aromatiques polycycliques entrant normalement dans la composition des distillats de goudron de houille ayant été éliminée. La fraction est exempte de cristaux à partir de 38 °C approximativement.]	648-138-00-6	274-566-4	70321-80-1	H
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphténique léger	649-001-00-3	265-102-1	64742-03-6	H
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	649-002-00-9	265-103-7	64742-04-7	H
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique léger	649-003-00-4	265-104-2	64742-05-8	H
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphténique lourd	649-004-00-X	265-111-0	64742-11-6	H
Extraits au solvant (pétrole), gazole léger sous vide	649-005-00-5	295-341-7	91995-78-7	H
Hydrocarbures en C_{26-55}, riches en aromatiques	649-006-00-0	307-753-7	97722-04-8	H»

(c) À l'entrée portant le numéro d'index 611-063-00-4, le numéro «164058-22-4» est inséré dans la colonne intitulée «Numéro CAS».

(d) Les entrées portant les numéros d'index 649-062-00-6, 649-063-00-1, 649-064-00-7, 649-065-00-2, 649-066-00-8, 649-067-00-3, 649-068-00-9, 649-069-00-4, 649-070-00-X, 649-071-00-5, 649-072-00-0, 649-073-00-6, 649-074-00-1, 649-075-00-7, 649-076-00-2, 649-077-00-8, 649-078-00-3, 649-079-00-9, 649-080-00-4, 649-081-00-X, 649-082-00-5, 649-083-00-0, 649-084-00-6, 649-085-00-1, 649-086-00-7, 649-087-00-2, 649-089-00-3, 649-090-00-9, 649-091-00-4, 649-092-00-X, 649-093-00-5, 649-094-00-0, 649-095-00-6, 649-096-00-1, 649-097-00-7, 649-098-00-2, 649-099-00-8, 649-100-00-1, 649-101-00-7, 649-102-00-2, 649-103-00-8, 649-104-00-3, 649-105-00-9, 649-106-00-4, 649-107-00-X, 649-108-00-5, 649-109-00-0, 649-110-00-6, 649-111-00-1, 649-112-00-7, 649-113-00-2, 649-114-00-8, 649-115-00-3, 649-116-00-9, 649-117-00-4, 649-120-00-0, 649-121-00-6, 649-122-00-1, 649-123-00-7, 649-124-00-2, 649-125-00-8, 649-126-00-3, 649-127-00-9, 649-128-00-4, 649-129-00-X, 649-130-00-5, 649-131-00-0, 649-132-00-6, 649-133-00-1, 649-134-00-7, 649-135-00-2, 649-136-00-8, 649-137-00-3, 649-138-00-9, 649-139-00-4, 649-140-00-X, 649-141-00-5, 649-142-00-0, 649-143-00-6, 649-144-00-1, 649-145-00-7, 649-146-00-2, 649-147-00-8, 649-148-00-3, 649-149-00-9, 649-150-00-4, 649-151-0-X, 649-152-00-5, 649-153-00-0, 649-154-00-6, 649-155-00-1, 649-156-00-7, 649-157-00-2, 649-158-00-8, 649-159-00-3, 649-160-00-9, 649-161-00-4, 649-162-00-X, 649-163-00-5, 649-164-00-0, 649-165-00-6, 649-166-00-1, 649-167-00-7, 649-168-00-2, 649-169-00-8, 649-170-00-3, 649-171-00-9, 649-172-00-4, 649-173-00-X, 649-174-00-5, 649-177-00-1, 649-178-00-7, 649-179-00-2, 649-180-00-8, 649-181-00-3, 649-182-00-9, 649-183-00-4, 649-184-00-X, 649-185-00-5, 649-186-00-0, 649-187-00-6, 649-188-00-1, 649-189-00-7, 649-190-00-2, 649-191-00-8, 649-193-00-9, 649-194-00-4, 649-195-00-X, 649-196-00-5, 649-197-00-0, 649-198-00-6, 649-199-00-1, 649-199 -00-5, 649-200-00-5, 649-201-00-0, 649-202-00-6, 649-203-00-1, 649-204-00-7, 649-205-00-2, 649-206-00-8, 649-207-00-3, 649-208-00-9, 649-209-00-4 et 649-210-00-X sont supprimées.

4. La liste figurant sous l'intitulé «Point 30 – Substances mutagènes: catégorie 2» est modifiée comme suit:

(a) Les entrées suivantes sont insérées:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Trioxyde de chrome (VI)	024-001-00-0	215-607-8	1333-82-0	E
Sulfate de cadmium	048-009-00-9	233-331-6	10124-36-4	E
Benzène	601-020-00-8	200-753-7	71-43-2	E
2-nitrotoluène	609-065-00-5	201-853-3	88-72-2	E
4,4'-oxydianiline [1] et ses sels; p-aminophényl éther [1]	612-199-00-7	202-977-0 [1]	101-80-4 [1]	E
Carbendazine (ISO); Benzimidazole-2-ylcarbamate de méthyle	613-048-00-8	234-232-0	10605-21-7	
Bénomyl (ISO); 1-(butylcarbamoyl)benzimidazol-2-ylcarbamate de méthyle	613-049-00-3	241-775-7	17804-35-2	
Gaz de tête (pétrole), dépropanisation du naphta de craquage catalytique, riches en C_3 et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement d'hydrocarbures de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_2-C_4, principalement en C_3.]	649-062-00-6	270-755-0	68477-73-6	H, K
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-063-00-1	270-756-6	68477-74-7	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), craquage catalytique, riches en C_{1-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, principalement en C_1 à C_5.]	649-064-00-7	270-757-1	68477-75-8	H, K
Gaz de tête (pétrole), stabilisation de naphta de polymérisation catalytique, riches en C_{2-4}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement de naphta de polymérisation catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_2-C_6, principalement en C_2 à C_4.]	649-065-00-2	270-758-7	68477-76-9	H, K
Gaz (pétrole), reformage catalytique, riches en C_{1-4}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, principalement en C_1 à C_4.]	649-066-00-8	270-760-8	68477-79-2	H, K
Gaz (pétrole), charge d'alkylation oléfinique et paraffinique en C_{3-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures oléfiniques et paraffiniques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5 et qui sont utilisés comme charge d'alkylation. Les températures ambiantes sont généralement supérieures à la température critique de ces combinaisons.]	649-067-00-3	270-765-5	68477-83-8	H, K
Gaz (pétrole), riches en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_4.]	649-068-00-9	270-767-6	68477-85-0	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de tête (pétrole), déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des fractions gaz et essence issues du craquage catalytique. Contient principalement de l'éthane et de l'éthylène.]	649-069-00-4	270-768-1	68477-86-1	H, K
Gaz de tête (pétrole), colonne de déisobutanisation; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation atmosphérique d'un mélange butane-butylène. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_4.]	649-070-00-X	270-769-7	68477-87-2	H, K
Gaz secs (pétrole), dépropaniseur, riches en propène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose principalement de propylène, avec un peu d'éthane et de propane.]	649-071-00-5	270-772-3	68477-90-7	H, K
Gaz de tête (pétrole), dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_4.]	649-072-00-0	270-773-9	68477-91-8	H, K
Gaz de tête (pétrole), unité de récupération des gaz, dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de divers mélanges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4, du propane en majorité.]	649-073-00-6	270-777-0	68477-94-1	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), charge de l'unité Girbatol; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures utilisée comme charge de l'unité Girbatol destinée à l'élimination de l'hydrogène sulfuré. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_4.]	649-074-00-1	270-778-6	68477-95-2	H, K
Gaz (pétrole), fractionnement de naphta isomérisé, riches en C_4, exempts d'hydrogène sulfuré; gaz de pétrole	649-075-00-7	270-782-8	68477-99-6	H, K
Gaz résiduels (pétrole), huile clarifiée de craquage catalytique et résidu sous vide de craquage thermique, ballon de reflux de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'huile clarifiée de craquage catalytique et de résidu sous vide de craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-076-00-2	270-802-5	68478-21-7	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation de naphta de craquage catalytique, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation du naphta de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-077-00-8	270-803-0	68478-22-8	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement combiné des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration traité pour éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-078-00-3	270-804-6	68478-24-0	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-079-00-9	270-806-7	68478-26-2	H, K
Gaz résiduels (pétrole), mélange de l'unité de gaz saturés, riches en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du fractionnement de naphta de distillation directe, de gaz résiduel de distillation et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_6, principalement du butane et de l'isobutane.]	649-080-00-4	270-813-5	68478-32-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), unité de récupération des gaz saturés, riches en C_{1-2}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du fractionnement de gaz résiduel de distillation, de naphta de distillation directe et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5, en majorité du méthane et de l'éthane.]	649-081-00-X	270-814-0	68478-33-1	H, K
Gaz résiduels (pétrole), craquage thermique de résidus sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du craquage thermique de résidus sous vide. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-082-00-5	270-815-6	68478-34-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures riches en C_{3-4}, distillat de pétrole; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_3 à C_4.]	649-083-00-0	270-990-9	68512-91-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur de naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_6.]	649-084-00-6	271-000-8	68513-15-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), dépropaniseur d'hydrocraquage, riches en hydrocarbures; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4. Peut aussi contenir de petites quantités d'hydrogène et d'hydrogène sulfuré.]	649-085-00-1	271-001-3	68513-16-6	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation de naphta léger de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_6.]	649-086-00-7	271-002-9	68513-17-7	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (pétrole), séparateur d'alkylation, riches en C_4; gaz de pétrole [Résidu complexe issu de la distillation de mélanges provenant de diverses opérations de raffinerie. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_4-C_5, principalement du butane, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre −11,7 °C et 27,8 °C.]	649-087-00-2	271-010-2	68513-66-6	H, K
Hydrocarbures en $C1_{-4}$; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par des opérations de craquage thermique et d'absorption et par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -0,5 °C.]	649-088-00-8	271-032-2	68514-31-8	H, K
Hydrocarbures en C_{1-4} adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant des gaz hydrocarbures à un adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -0,5 °C.]	649-089-00-3	271-038-5	68514-36-3	H, K
Hydrocarbures en $C1_{-3}$; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_3 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -42 °C.]	649-090-00-9	271-259-7	68527-16-2	H, K
Hydrocarbures en C_{1-4}, fraction débutanisée; gaz de pétrole	649-091-00-4	271-261-8	68527-19-5	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz humides en C_{1-5} (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut et/ou craquage de gazole de distillation. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-092-00-X	271-624-0	68602-83-5	H, K
Hydrocarbures en C_{2-4}; gaz de pétrole	649-093-00-5	271-734-9	68606-25-7	H, K
Hydrocarbures en C_3; gaz de pétrole	649-094-00-0	271-735-4	68606-26-8	H, K
Gaz d'alimentation pour l'alkylation (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par craquage catalytique du gazole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_4.]	649-095-00-6	271-737-5	68606-27-9	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement des résidus du dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement des résidus du dépropaniseur. Se compose principalement de butane, d'isobutane et de butadiène.]	649-096-00-1	271-742-2	68606-34-8	H, K
Gaz (pétrole), mélange de raffinerie; gaz de pétrole [Combinaison complexe résultant de divers procédés de raffinerie. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-097-00-7	272-183-7	68783-07-3	H, K
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-098-00-2	272-203-4	68783-64-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz en C_{2-4} adoucis (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un distillat pétrolier, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -34 °C.]	649-099-00-8	272-205-5	68783-65-3	H, K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-100-00-1	272-871-7	68918-99-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange de naphtas. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-101-00-7	272-872-2	68919-00-6	H, K
Gaz résiduels de stabilisateur (pétrole), fractionnement de l'essence légère de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'essence légère de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-102-00-2	272-878-5	68919-05-1	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration *Unifining* de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par désulfuration *Unifining* de naphta et séparée de l'effluent naphta par rectification. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-103-00-8	272-879-0	68919-06-2	H, K
Gaz résiduels (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose de méthane, d'éthane et de propane.]	649-104-00-3	272-882-7	68919-09-5	H, K
Gaz (pétrole), produits de tête du séparateur, craquage catalytique fluide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par fractionnement de la charge du séparateur C_3-C_4. Se compose principalement d'hydrocarbures en C_3.]	649-105-00-9	272-893-7	68919-20-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation des coupes de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du liquide issu de la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-106-00-4	272-883-2	68919-10-8	H, K
Gaz (pétrole), débutaniseur de naphta de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-107-00-X	273-169-3	68952-76-1	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de naphta et de distillat de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillat de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-108-00-5	273-170-9	68952-77-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), distillat de craquage thermique, absorbeur de gazole et de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de distillats de craquage thermique, de naphta et de gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-109-00-0	273-175-6	68952-81-8	H, K
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de fractionnement d'hydrocarbures de craquage thermique, cokéfaction pétrolière; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation du fractionnement d'hydrocarbures ayant subi un craquage thermique, issus de la cokéfaction du pétrole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-110-00-6	273-176-1	68952-82-9	H, K
Gaz légers de vapocraquage (pétrole), concentrés de butadiène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité C_4.]	649-111-00-1	273-265-5	68955-28-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de tête du stabilisateur (pétrole), reformage catalytique du naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]	649-112-00-7	273-270-2	68955-34-0	H, K
Hydrocarbures en C_4; gaz de pétrole	649-113-00-2	289-339-5	87741-01-3	H, K
Alcanes en C_{1-4}, riches en C_3; gaz de pétrole	649-114-00-8	292-456-4	90622-55-2	H, K
Gaz de vapocraquage (pétrole), riches en C_3; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement de propylène et d'un peu de propane; son point d'ébullition est compris approximativement entre -70 °C et 0 °C.]	649-115-00-3	295-404-9	92045-22-2	H, K
Hydrocarbures en C_4, distillats de vapocraquage; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures en C_4, essentiellement du butène-1 et du butène-2, et contient aussi du butane et de l'isobutène; son point d'ébullition est compris approximativement entre -12 °C et 5 °C.]	649-116-00-9	295-405-4	92045-23-3	H, K
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis, fraction en C_4; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement destiné à oxyder les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés en C_4.]	649-117-00-4	295-463-0	92045-80-2	H, K, S

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Raffinats en C_{3-5} saturés et insaturés (pétrole), exempts de butadiène, extraction à l'acétate d'ammonium cuivreux de la fraction de vapocraquage en C_4; gaz de pétrole	649-119 -00-5	307-769-4	97722-19-5	H, K
Gaz d'alimentation (pétrole), traitement aux amines; gaz de raffinerie [Gaz d'alimentation du système assurant l'élimination de l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrogène. Peut aussi contenir du monoxyde et du dioxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré et des hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-120-00-0	270-746-1	68477-65-6	H, K
Gaz résiduels (pétrole), production du benzène, hydrodésulfuration; gaz de raffinerie [Gaz résiduels de l'unité de production du benzène. Se composent principalement d'hydrogène. Peuvent aussi contenir du monoxyde de carbone et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6, et notamment du benzène.]	649-121-00-6	270-747-7	68477-66-7	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), production du benzène, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par recyclage des gaz de l'unité de production du benzène. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6.]	649-122-00-1	270-748-2	68477-67-8	H, K
Gaz d'huile mélangée (pétrole), riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une huile mélangée. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-123-00-7	270-749-8	68477-68-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de tête (pétrole), rectification du naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-124-00-2	270-759-2	68477-77-0	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), reformage catalytique de charges en C_{6-8}; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant du reformage catalytique de charges en C_6-C_8 et recyclée pour récupérer l'hydrogène. Se compose principalement d'hydrogène. Peut aussi contenir de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-125-00-8	270-761-3	68477-80-5	H, K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de charges en C_{6-8}; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits issus du reformage catalytique de charges en C_{6-8}. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-126-00-3	270-762-9	68477-81-6	H, K
Gaz (pétrole), recyclage de reformage catalytique en C_{6-8}, riches en hydrogène; gaz de raffinerie	649-127-00-9	270-763-4	68477-82-7	H, K
Gaz (pétrole), retour en C_2; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction de l'hydrogène dans un mélange gazeux composé principalement d'hydrogène et de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone, de méthane, d'éthane et d'éthylène. Contient principalement des hydrocarbures tels que du méthane, de l'éthane et de l'éthylène, avec de petites quantités d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]	649-128-00-4	270-766-0	68477-84-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz acides secs résiduels (pétrole), unité de concentration des gaz; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz secs issue d'une unité de concentration des gaz. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-129-00-X	270-774-4	68477-92-9	H, K
Gaz (pétrole), réabsorbeur de concentration des gaz, distillation; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits tirés de divers mélanges gazeux dans un réabsorbeur de concentration de gaz. Se compose principalement d'hydrogène, de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_3.]	649-130-00-5	270-776-5	68477-93-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), absorption d'hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par absorption d'hydrogène dans un mélange riche en hydrogène. Se compose d'hydrogène, de monoxyde de carbone, d'azote et de méthane, avec de petites quantités d'hydrocarbures en C_2.]	649-131-00-0	270-779-1	68477-96-3	H, K
Gaz (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée sous forme gazeuse d'hydrocarbures gazeux par refroidissement. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone, d'azote, de méthane et d'hydrocarbures en C_2.]	649-132-00-6	270-780-7	68477-97-4	H, K
Gaz de recyclage (pétrole), huile mélangée hydrotraitée, riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage d'huile mélangée hydrotraitée. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-133-00-1	270-781-2	68477-98-5	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de recyclage (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage des gaz de réacteur. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5.]	649-134-00-7	270-783-3	68478-00-2	H, K
Gaz d'appoint (pétrole), reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue des unités de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-135-00-2	270-784-9	68478-01-3	H, K
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane et d'éthane, avec de petites quantités d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-136-00-8	270-785-4	68478-02-4	H, K
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène et en méthane; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_5.]	649-137-00-3	270-787-5	68478-03-5	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz d'appoint (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-138-00-9	270-788-0	68478-04-6	H, K
Gaz (pétrole), distillation du craquage thermique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde et de dioxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-139-00-4	270-789-6	68478-05-7	H, K
Gaz résiduels (pétrole), refractionnement du craquage catalytique, absorbeur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du refractionnement des produits d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_3.]	649-140-00-X	270-805-1	68478-25-1	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du reformage catalytique de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_6.]	649-141-00-5	270-807-2	68478-27-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_6.]	649-142-00-0	270-808-8	68478-28-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), hydrotraitement de distillat de craquage, séparateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-143-00-6	270-809-3	68478-29-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de distillation directe hydrodésulfuré; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_6.]	649-144-00-1	270-810-9	68478-30-8	H, K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe, produits de tête du stabilisateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe, puis fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-145-00-7	270-999-8	68513-14-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à haute pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à haute pression de l'effluent du réacteur de reformage Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-146-00-2	271-003-4	68513-18-8	H, K
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à basse pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à basse pression de l'effluent du réacteur de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-147-00-8	271-005-5	68513-19-9	H, K
Gaz résiduels (pétrole), distillation des gaz de raffinage de l'huile; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par distillation d'un mélange gazeux contenant de l'hydrogène, du monoxyde et du dioxyde de carbone, et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_6, ou bien obtenue par craquage de l'éthane et du propane. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_2, d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]	649-148-00-3	271-258-1	68527-15-1	H, K
Gaz (pétrole), unité de production du benzène, hydrotraitement, produits de tête du dépentaniseur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par traitement de la charge issue de l'unité de production du benzène avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur, puis par dépentanisation. Se compose principalement d'hydrogène, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6. Peut contenir des traces de benzène.]	649-149-00-9	271-623-5	68602-82-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), absorbeur secondaire, fractionnement des produits de tête du craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement des produits de tête résultant du procédé du craquage catalytique dans le réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-150-00-4	271-625-6	68602-84-6	H, K
Produits pétroliers, gaz de raffinerie; gaz de raffinerie [Combinaison complexe constituée principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-151-00-X	271-750-6	68607-11-4	H, K
Gaz (pétrole), séparateur à basse pression, hydrocraquage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation liquide-vapeur de l'effluent du réacteur d'hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-152-00-5	272-182-1	68783-06-2	H, K
Gaz de raffinerie (pétrole); gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de divers procédés de raffinage du pétrole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_3.]	649-153-00-0	272-338-9	68814-67-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de produits de reformage *Platforming*; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue lors du reformage chimique de naphtènes en aromatiques. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_2-C_4.]	649-154-00-6	272-343-6	68814-90-4	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, stabilisateur du dépentaniseur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de la stabilisation des produits de dépentanisation de kérosène hydrotraité. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_4-C_5.]	649-155-00-1	272-775-5	68911-58-0	H, K
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de l'unité assurant l'hydrogénation catalytique de kérosène sulfureux. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_2-C_5.]	649-156-00-7	272-776-0	68911-59-1	H, K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration *Unifining* de distillats; gaz de raffinerie Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide de la désulfuration *Unifining*. Se compose d'hydrogène sulfuré, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-157-00-2	272-873-8	68919-01-7	H, K
Gaz résiduels de fractionnement (pétrole), craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement du produit de tête résultant du procédé du craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-158-00-8	272-874-3	68919-02-8	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels de l'absorbeur secondaire (pétrole), lavage des gaz de craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par lavage du gaz de tête issu du réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-159-00-3	272-875-9	68919-03-9	H, K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration par hydrotraitement de distillat lourd; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide résultant de la désulfuration par hydrotraitement d'un distillat lourd. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-160-00-9	272-876-4	68919-04-0	H, K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de reformage *Platforming*, fractionnement des coupes légères; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des coupes légères issues des réacteurs au platine de l'unité de reformage *Platforming*. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-161-00-4	272-880-6	68919-07-3	H, K
Gaz résiduels de prédistillation (pétrole), distillation du pétrole brut; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-162-00-X	272-881-1	68919-08-4	H, K
Gaz résiduels (pétrole), séparation du goudron; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement de pétrole brut réduit. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-163-00-5	272-884-8	68919-11-9	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), rectification de l'unité *Unifining*; gaz de raffinerie [Combinaison d'hydrogène et de méthane obtenue par fractionnement des produits issus de l'unité *Unifining*.]	649-164-00-0	272-885-3	68919-12-0	H, K
Gaz de queue (pétrole), séparateur de naphta d'hydrodésulfuration catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-165-00-6	273-173-5	68952-79-4	H, K
Gaz de queue (pétrole), hydrodésulfuration de naphta de distillation directe; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_5.]	649-166-00-1	273-174-0	68952-80-7	H, K
Gaz résiduels d'absorbeur (pétrole), fractionnement des produits de tête de craquage catalytique fluide et de désulfuration du gazole; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des produits de l'unité de craquage catalytique fluide et de l'unité de désulfuration du gazole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_4.]	649-167-00-7	273-269-7	68955-33-9	H, K
Gaz (pétrole), distillation de pétrole brut et craquage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par distillation de pétrole brut et craquage catalytique. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_1-C_6.]	649-168-00-2	273-563-5	68989-88-8	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), lavage de gazole à la diéthanolamine; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par désulfuration des gazoles à la diéthanolamine. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré, d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_5.]	649-169-00-8	295-397-2	92045-15-3	H, K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, effluent; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation de la phase liquide dans l'effluent issu de la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_3.]	649-170-00-3	295-398-8	92045-16-4	H, K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, purge; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz provenant de l'unité de reformage et des purges du réacteur d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-171-00-9	295-399-3	92045-17-5	H, K
Gaz résiduels (pétrole), effluent du réacteur d'hydrogénation, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz obtenue par détente des effluents après la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-172-00-4	295-400-7	92045-18-6	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels haute pression (pétrole), vapocraquage du naphta; gaz de raffinerie [Combinaison complexe, mélange des parties non condensables du produit résultant du vapocraquage du naphta et des gaz résiduels résultant de la préparation des produits en aval. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5, auxquels du gaz naturel peut se trouver mélangé.]	649-173-00-X	295-401-2	92045-19-7	H, K
Gaz résiduels (pétrole), viscoréduction de résidus; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par viscoréduction des résidus dans un four. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-174-00-5	295-402-8	92045-20-0	H, K
Gaz en C_3-C_4 (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits résultant du craquage de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_4, principalement du propane et du propylène, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -1 °C.]	649-177-00-1	268-629-5	68131-75-9	H, K
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de distillat et de naphta, absorbeur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation des produits de craquage catalytique de distillats et de naphta. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4.]	649-178-00-7	269-617-2	68307-98-2	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), polymérisation catalytique de naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de polymérisation du naphta. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_1-C_4.]	649-179-00-2	269-618-8	68307-99-3	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, reformage catalytique de naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de reformage catalytique du naphta et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-180-00-8	269-619-3	68308-00-9	H, K
Gaz de queue (pétrole), hydrotraitement de distillats de craquage, rectificateur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage thermique à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-181-00-3	269-620-9	68308-01-0	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de distillat direct; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de distillats directs et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-182-00-9	269-630-3	68308-10-1	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de gazole, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits résultant du craquage catalytique du gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-183-00-4	269-623-5	68308-03-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-184-00-X	269-624-0	68308-04-3	H, K
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz, déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-185-00-5	269-625-6	68308-05-4	H, K
Gaz de queue (pétrole), désacidifiés, hydrodésulfuration de distillat et de naphta, colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillats hydrodésulfurés et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-186-00-0	269-626-1	68308-06-5	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, rectificateur de gazole sous vide hydrodésulfuré; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation par rectification de gazole sous vide ayant subi une hydrodésulfuration catalytique et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-187-00-6	269-627-7	68308-07-6	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, stabilisateur de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement et stabilisation de naphta léger de distillation directe et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_5.]	649-188-00-1	269-629-8	68308-09-8	H, K
Gaz de queue (pétrole), préparation de la charge d'alkylation propane-propylène, déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de réaction du propane avec le propylène. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-189-00-7	269-631-9	68308-11-2	H, K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de gazole sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de gazole sous vide et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_6.]	649-190-00-2	269-632-4	68308-12-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), craquage catalytique, produits de tête; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_5 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -48 °C et 32 °C.]	649-191-00-8	270-071-2	68409-99-4	H, K
Alcanes en C_{1-2}; gaz de pétrole	649-193-00-9	270-651-5	68475-57-0	H, K
Alcanes en C_{2-3}; gaz de pétrole	649-194-00-4	270-652-0	68475-58-1	H, K
Alcanes en C_{3-4}; gaz de pétrole	649-195-00-X	270-653-6	68475-59-2	H, K
Alcanes en C_{4-5}; gaz de pétrole	649-196-00-5	270-654-1	68475-60-5	H, K
Gaz combustibles; gaz de pétrole [Combinaison de gaz légers. Se compose principalement d'hydrogène et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.]	649-197-00-0	270-667-2	68476-26-6	H, K
Gaz combustibles, distillats de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe de gaz légers résultant de la distillation du pétrole brut et du reformage catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -217 °C et -12 °C.]	649-198-00-6	270-670-9	68476-29-9	H, K
Hydrocarbures en C_{3-4}; gaz de pétrole	649-199-00-1	270-681-9	68476-40-4	H, K
Hydrocarbures en C_{4-5}; gaz de pétrole	649-200-00-5	270-682-4	68476-42-6	H, K
Hydrocarbures en C_{2-4}, riches en C_3; gaz de pétrole	649-201-00-0	270-689-2	68476-49-3	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	649-202-00-6	270-704-2	68476-85-7	H, K, S
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C_3-C_7 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	649-203-00-1	270-705-8	68476-86-8	H, K, S
Gaz en C_{3-4} (pétrole), riches en isobutane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C_3 à C_6, principalement du butane et de l'isobutane. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_4, de l'isobutane en majorité.]	649-204-00-7	270-724-1	68477-33-8	H, K
Distillats en C_{3-6} (pétrole), riches en pipérylène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C_3 à C_6. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_6, des pipérylènes en majorité.]	649-205-00-2	270-726-2	68477-35-0	H, K

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de tête (pétrole), colonne de séparation du butane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation du mélange butane. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_4.]	649-206-00-8	270-750-3	68477-69-0	H, K
Gaz en C_{2-3} (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Contient principalement de l'éthane, de l'éthylène, du propane et du propylène.]	649-207-00-3	270-751-9	68477-70-3	H, K
Gaz de fond (pétrole), dépropanisation de gazole de craquage catalytique, riches en C_4 et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange de gazole de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer l'hydrogène sulfuré et d'autres composants acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C_3-C_5, principalement en C_4.]	649-208-00-9	270-752-4	68477-71-4	H, K
Gaz de queue (pétrole), débutanisation de naphta de craquage catalytique, riches en C_{3-5}; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation du naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_3-C_5.]	649-209-00-4	270-754-5	68477-72-5	H, K
Gaz de queue (pétrole), isomérisation du naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir des produits de fractionnement et stabilisation de naphta isomérisé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C_1-C_4.]	649-210-00-X	269-628-2	68308-08-7	H, K»

(b) Les entrées portant les numéros d'index 024-002-00-6, 024-003-00-1, 024-004-00-7, 024-004-01-4, 048-006-00-2 et 048-008-00-3 sont remplacées par les suivantes:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Dichromate de potassium	024-002-00-6	231-906-6	7778-50-9	E
Dichromate d'ammonium	024-003-00-1	232-143-1	7789-09-5	E
Dichromate de sodium, anhydre	024-004-00-7	234-190-3	10588-01-9	E
Dichromate de sodium, dihydrate	024-004-01-4	234-190-3	7789-12-0	E
Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	E
Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	E»

5. Dans la liste figurant sous l'intitulé «Point 31 – Substances toxiques pour la reproduction: catégorie 1», les entrées portant les numéros d'index 082-001-00-6 et 082-002-00-1 sont remplacées par les suivantes:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Composés du plomb à l'exception de ceux nommément désignés dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE	082-001-00-6	—	—	A, E
Dérivés alkylés du plomb	082-002-00-1	—	—	A, E»

6. La liste figurant sous l'intitulé «Point 31 – Substances toxiques pour la reproduction: catégorie 2» est modifiée comme suit:

(a) Les entrées suivantes sont insérées:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
«Linuron (ISO); 3-(3,4-dichlorophényl)-1-méthoxy-1-méthylurée	006-021-00-1	206-356-5	330-55-2	E
Dichromate de potassium	024-002-00-6	231-906-6	7778-50-9	E
Dichromate d'ammonium	024-003-00-1	232-143-1	7789-09-5	E
Dichromate de sodium, anhydre	024-004-00-7	234-190-3	10588-01-9	E
Dichromate de sodium, dihydrate	024-004-01-4	234-190-3	7789-12-0	E
Chromate de sodium	024-018-00-3	231-889-5	7775-11-3	E
Sulfate de cadmium	048-009-00-9	233-331-6	10124-36-4	E
1-bromopropane; bromure de propyle; bromure de n-propyle	602-019-00-5	203-445-0	106-94-5	
1,2,3-trichloropropane	602-062-00-X	202-486-1	96-18-4	D
Oxyde de diphényle; dérivé octabromé	602-094-00-4	251-087-9	32536-52-0	
1,2-diméthoxyéthane; éther diméthylique d'éthylène-glycol; EGDME	603-031-00-3	203-794-9	110-71-4	
1,2-bis(2-méthoxyéthoxy)éthane; TEGDME; éther méthylique du triéthylène-glycol; triglyme	603-176-00-2	203-977-3	112-49-2	
Tétrahydrothiopyrane-3-carboxaldéhyde	606-062-00-0	407-330-8	61571-06-0	

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
ester dipentylique (ramifié et linéaire) de l'acide 1,2-benzène-dicarboxylique [1]; phthalate de n-pentyle et d'isopentyle [2]; phthalate de di-n-pentyle [3]; phthalate de diisopentyle [4]	607-426-00-1	284-032-2 [1] - [2] 205-017-9 [3] -[4]	84777-06-0 [1] - [2] 131-18-0 [3] 42925-80-4 [4]	
Phthalate de butyle benzyle; BBP	607-430-00-3	201-622-7	85-68-7	
Diesters alkyliques en C7-11 ramifiés et linéaires de l'acide 1,2-benzène-dicarboxylique	607-480-00-6	271-084-6	68515-42-4	
Mélange de 4-(3-éthoxycarbonyl-4-(5-(3-éthoxycarbonyl-5-hydroxy-1-(4-sulfonatophényl)pyrazol-4-yl)penta-2,4-diénylidène)-4,5-dihydro-5-oxopyrazol-1-yl)benzènesulfonate de disodium; 4-(3-éthoxycarbonyl-4-(5-(3-éthoxycarbonyl-5-oxydo-1-(4-sulfonatophényl)pyrazol-4-yl)penta-2,4-diénylidène)-4,5-dihydro-5-oxopyrazol-1-yl)benzènesulfonate de trisodium	607-487-00-4	402-660-9	—	
Dinocap (ISO)	609-023-00-6	254-408-0	39300-45-3	E
2-[2-hydroxy-3-(2-chlorophényl)carbamoyl-1-naphthylazo]-7-[2-hydroxy-3-(3-méthylphényl)carbamoyl-1-naphthylazo]fluorén-9-one	611-131-00-3	420-580-2	—	
Azafenidin	611-140-00-2	—	68049-83-2	
Carbendazine (ISO); benzimidazole-2-ylcarbamate de méthyle	613-048-00-8	234-232-0	10605-21-7	
Bénomyl (ISO); 1-(butylcarbamoyl)benzimidazol-2-ylcarbamate de méthyle	613-049-00-3	241-775-7	17804-35-2	
3-éthyl-2-méthyl-2-(3-méthylbutyl)-1,3-oxazolidine	613-191-00-6	421-150-7	143860-04-2	

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Mélange de 1,3,5-tris(3-aminométhylphényl)-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazine-2,4,6-trione; mélange d'oligomères de 3,5-bis(3-aminométhylphényl)-1-poly[3,5-bis(3-aminométhylphényl)-2,4,6-trioxo-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazin-1-yl]-1,3,5-(1H,3H,5H)-triazine-2,4,6-trione	613-199-00-X	421-550-1	—»	

(b) Les entrées portant les numéros d'index 048-006-00-2, 048-008-00-3 et 603-063-00-8 sont remplacées par les suivantes:

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	E
Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	E
2,3-époxypropane-1-ol; glycidol; oxiraneméthanol	603-063-00-8	209-128-3	556-52-5	E